



Décembre 2007

**Avis sur le projet « CDG Express »  
soumis à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
du 19 novembre au 21 décembre 2007**

L'Association des usagers des transports d'Ile de France, membre de la fédération nationale des associations des usagers des transports (FNAUT), se soucie avant tout de la qualité des transports du quotidien. L'AUT rappelle l'urgente nécessité, exprimée lors du débat public de 2003, de modernisation du RER B Nord pour lequel le financement et la date de réalisation ne sont pas encore garantis.

Cependant, l'AUT considère que la réalisation d'une liaison ferroviaire dédiée Paris / Roissy est souhaitable compte tenu de la saturation du réseau autoroutier. Cela permettra également de recentrer l'activité des taxis parisiens sur la capitale.

L'AUT considère favorablement le choix du tracé « virgule » issu du débat public, moins onéreux que le projet initial. D'autre part l'AUT prend acte de l'abandon de l'enregistrement des bagages en Gare de l'Est.

L'AUT émet les réserves et recommandations suivantes :

- il faut garantir que le risque commercial et financier sera assuré uniquement par le concessionnaire.
- la localisation du terminus parisien gare de l'Est n'étant pas idéale, il faut garantir la possibilité ultérieure de raccordement aux voies du tunnel d'EOLE permettant d'accéder à Haussmann Saint Lazare ou au-delà.
- la liaison piétonne mécanisée directe entre gare de l'Est et gare du Nord, maintes fois promise, doit être réalisée en souterrain, avec une participation du concessionnaire si besoin.
- les infrastructures créées dans le cadre de CDG Express doivent être au gabarit international UIC, permettant une éventuelle autre utilisation ultérieure.
- une tarification spécifique doit être proposée sous forme d'un complément à la carte orange à définir.
- il faut garantir au STIF la liberté d'organisation et de tarification des autres services de voyageurs desservant l'aéroport, notamment le RER B.
- il faut préserver les capacités fret de la gare de La Chapelle Charbons qui permet l'accueil de trains complets.
- d'après le schéma de principe « RER B nord+ », l'utilisation des actuelles voies en tiroir du RER B à Roissy CDG2 pour le terminus de CDG Express aurait pour conséquence un temps de stationnement majoré d'une minute trente à la gare CDG1 pour le RER B. L'AUT demande que soient étudiées des solutions alternatives pour ce terminus.